

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 07 JUIN 2001**

SOMMAIRE

- Page 3*
ORDRE DU JOUR
- Page 4*
CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Page 5*
RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
- Page 6*
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Page 11*
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- Page 13*
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- Page 15*
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2000
- Page 16*
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2000
- Page 17*
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS
- Page 18*
TEXTES DES RÉSOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2000, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, et approbation de ces rapports ;
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du GIE, et approbation de ce rapport et desdites conventions ;
3. Quitus aux administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes ;
5. Fixation du montant de l'indemnité des administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
7. Pouvoirs pour les formalités de publicité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

DOSSO Lémissa

ADMINISTRATEURS PRIVÉS

BELLET Patrick (Librairie de France)

MERLOT Frédéric (Édicef)

KONATÉ Lamine

LAMBIN Guy

MOINGEON Marc

SOW Berthe

TOURÉ Saliou

TOUZEAU Rémi (Édipresse)

ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

AHOURE Jacqueline (Ministère des Finances)

NOUTOUA Youdé Célestin (Ministère de l'Éducation Nationale)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mazars & Guérard

CECA

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

ÉDICEF	:	29,6 %
ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE	:	20,0 %
ÉDIPRESSE	:	20,0 %
Le Personnel	:	3,0 %
Les Privés personnes morales	:	5,4 %
Les Privés personnes physiques	:	22,0 %
TOTAL	:	100,0 %

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, votre conseil vous a convoqués ce jour, en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de la société durant l'exercice passé, et soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport, ainsi que sur ceux des commissaires aux comptes, sur les propositions d'affectation et de répartition des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2000, sur la fixation du montant de l'indemnité de fonction des administrateurs, et enfin, sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire.

Nous vous invitons à examiner les différents aspects de l'activité des NEI au cours de l'exercice 2000.

Deux évènements majeurs ont marqué cet exercice :

– l'introduction à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de 25 % du capital de la société le 14 avril 2000. À cette date la valeur d'émission s'établissait à 6 500 FCFA. L'évolution de la valeur boursière de l'action NEI se présente comme suit :

- 30 juin 2000 : 7000 FCFA
- 30 septembre 2000 : 6 000 FCFA
- 31 décembre 2000 : 6 435 FCFA

– la révision du contrat d'assistance qui lie les NEI à ÉDICEF.

Compte tenu des difficultés rencontrées au cours de l'année 2000 par les NEI, il a été décidé que la nouvelle convention prenne effet le 1^{er} janvier 2001, alors que le contrat en cours devait courir jusqu'au 30 septembre 2001. La redevance de l'exercice 2000 a ainsi été calculée sur la base de nouvelles dispositions. Celle-ci représente désormais 5,8% du chiffre d'affaires net cette année contre 11,2 % en 1999.

Activité

L'année 2000 a été une année électorale avec un échéancier propre à perturber notre activité d'éditeur scolaire. En dépit de ce contexte défavorable à une bonne rentrée scolaire, nous avons poursuivi notre activité et généré un chiffre d'affaires supérieur aux objectifs.

Cette année le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 4 509 653 192 CFA contre 5 315 996 310 FCFA en 1999, soit une baisse de 15%. Cette situation a pour principale origine :

- la date de l'élection présidentielle se situant à quelques jours de la rentrée des classes ;
- la vingtaine de jours chômés en 2000 en raison des troubles socio-politiques.

Production

Malgré les conditions socio-économiques difficiles, nous avons bouclé le programme de toilettage et de refonte de la collection "École et Développement" avec la parution simultanée des titres de français pour les CM1 et CM2, et le manuel d'initiation à la vie pratique pour la classe de CM1. Cette dernière parution nous a permis de poursuivre notre politique d'ouverture en coproduisant avec les Presses des Universités de Côte d'Ivoire (PUCI), comme nous l'avons fait l'année précédente avec Édition Livre Sud (EDILIS).

Par ailleurs, nous avons tout au long de l'année conçu et préparé de nouvelles collections dont une pour l'enseignement préscolaire, stratégiquement très importante pour les années futures. De même, le marché du parascolaire sera alimenté par de nouvelles collections qui ont pour objectif de répondre à l'évolution de la demande.

Enfin, nous avons poursuivi notre production littéraire avec la parution de "C'était à Tigony", "Même au Paradis, on pleure quelquefois", "La guerre des femmes...", etc. La collection "Adoras", qui continue son ascension dans les médias européens, a vu paraître six nouveaux titres.

Ressources humaines

L'effectif permanent de la société est passé de 29 salariés en 1999 à 32 au 31 décembre 2000, soit 3 embauches.

Au plan social, il y a également lieu de relever quelques mesures prises en vue de motiver le personnel qui, au cours de l'année 2000, a consenti d'énormes efforts pour préserver l'outil de travail.

Au nombre de ces mesures qui ont eu un impact positif sur le travail, on retiendra :

- l'augmentation des salaires ;
- la prise en charge par les NEI de l'augmentation des cotisations salariales de CNPS ;
- l'augmentation de la prime de transport du personnel non cadre.

Investissements

Les investissements de l'exercice 2000 se sont élevés à 15 271 000 FCFA entièrement réservés à des équipements en matériel et mobilier.

Situation de trésorerie

Notre trésorerie nette demeure négative. Cette situation provient des conditions économiques défavorables à notre activité :

- impayés de certains de nos clients distributeurs ;
- retards de règlements, notamment ceux de l'État.

En dépit de nos difficultés financières, nos relations avec les banques n'ont pas été altérées. Celles-ci continuent à nous faire confiance.

Les efforts de nos imprimeurs locaux et d'Édicef, sur leurs délais de règlement ont permis de réduire sensiblement le montant des agios bancaires.

Résultat de l'exercice et proposition d'affectation

Après la prise en compte des dotations aux amortissements et provisions à hauteur de 193 204 535 FCFA, et de l'impôt sur le BIC de 52 181 500 FCFA, le résultat net ressort bénéficiaire de 67 882 697 FCFA.

En ajoutant au bénéfice net réalisé, le report à nouveau de l'exercice 1999, à savoir 609 450 582 FCFA, la somme totale disponible s'établit à 677 333 279 FCFA.

Nous vous proposons de distribuer un dividende brut de 67 000 000 FCFA, soit 250 FCFA par action.

Ainsi, le reliquat, soit la somme de 610 333 279 FCFA, sera affecté au compte report à nouveau.

Si cette proposition était agréée, les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables, conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Évolution de la société

Nous restons confiants pour le court terme et prévoyons une reprise de l'activité.

En vue de l'ouverture éventuelle du marché de la collection "École et Développement" pour la rentrée scolaire 2002, nous mettons en œuvre un processus de coproduction et de coédition avec des maisons d'édition nationales.

Par ailleurs, d'autres activités sont développées au sein de l'entreprise, à savoir :

- les manuels du préscolaire,
- le développement des collections parascolaires,
- l'internationalisation de la collection "Adoras".

Nous occupons aujourd'hui une place enviée dans le concert de l'édition africaine d'expression francophone. Notre développement passera par une image internationale que nous sommes en train de construire grâce à des opérations telles que l'adaptation cinématographique des titres de la collection "Adoras".

Il nous appartient de conforter notre position nationale en vue d'exploiter le marché international qui passera par la vente de droits à l'étranger mais aussi par la diffusion de nos titres sur les marchés extérieurs.

A la lecture de ce rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion.

Nous ne saurions clôturer ce rapport, sans remercier l'ensemble du personnel pour son attitude courageuse et responsable, qu'il a su manifester dans les moments difficiles que nous avons connus en cours d'exercice.

Nous vous remercions.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2000

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000 sur :

- le contrôle des comptes annuels des Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

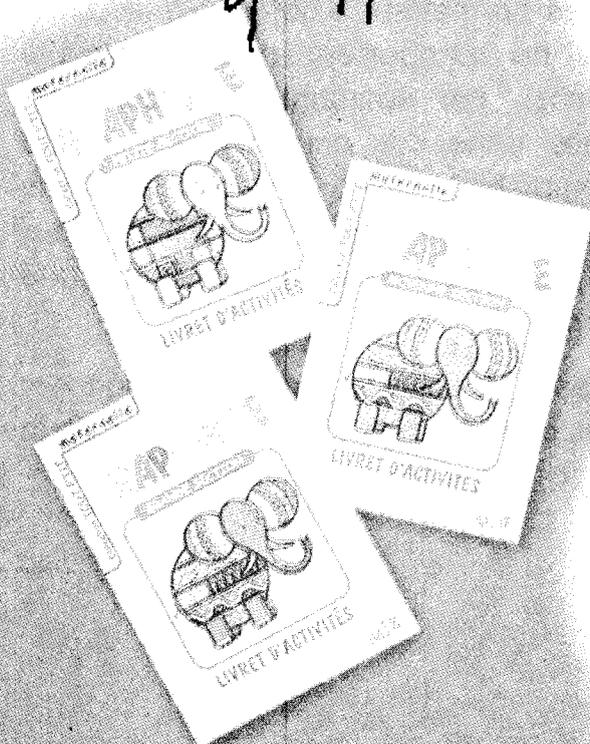
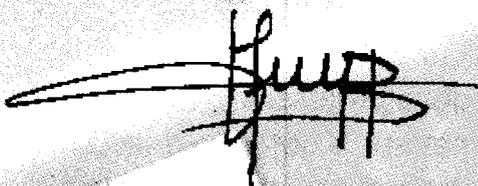
Abidjan, le 30 avril 2001

Mazars & Guérard

Armand Fandohan
Associé

CECA

Kouassi Salé
Expert comptable diplômé



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2000

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme. Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

Votre conseil d'Administration nous a informé de l'exécution au cours de l'exercice 2000 des conventions suivantes :

1 - Convention conclue antérieurement et résiliée avant terme

NEI avait conclu avec ÉDICEF une convention par laquelle :

- ÉDICEF assurait des prestations de services à NEI en matière d'animation stratégique, éditoriale et commerciale. ÉDICEF percevait, en contrepartie de cette prestation, 5 % du Chiffre d'Affaires de NEI sur le prix fort public.
- ÉDICEF assurait l'assistance technique de NEI, rémunérée par une redevance fixée à 2 % du Chiffre d'Affaires de NEI sur le prix fort public.

Cette convention, dont le terme était fixé au 30 septembre 2001, a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention de même nature et objet mais selon des modalités différentes.

2 - Conventions conclues au cours de l'exercice 2000

2.1- Convention de prestations de service

Administrateur concerné

Avec ÉDICEF

Monsieur Marc Moingeon.

Nature et objet

Animation stratégique éditoriale et commerciale.

Modalités

Votre société bénéficie du savoir-faire de la société ÉDICEF en matière d'animation stratégique éditoriale et commerciale. Elle bénéficie de l'accès prioritaire aux coéditions ÉDICEF et à la non concurrence du partenaire sur le marché scolaire ivoirien.

En contrepartie, elle verse à ÉDICEF une redevance annuelle représentant :

- 4 % du chiffre d'affaires net inférieur à 2 999 millions de FCFA,
- 2 % du chiffre d'affaires net compris entre 3 000 millions de FCFA et 4 999 millions de FCFA,
- 1 % du chiffre d'affaires net supérieur à 5 000 millions de FCFA.

La charge de redevance comptabilisée au 31 décembre 2000 s'élève à 164 267 753 FCFA.

2.2- Convention d'assistance technique

Avec la société ÉDICEF

Administrateur concerné

Monsieur Marc Moingeon.

Nature et objet

Assistance technique.

Modalités

ÉDICEF met à la disposition des NEI des spécialistes chargés de l'assister dans des domaines spécifiques.

En contrepartie, ÉDICEF facture aux NEI :

- un forfait journalier de 500 000 FCFA ou 700 000 FCFA selon la nature de l'intervention et la qualification de l'intervenant pour chaque intervention du spécialiste d'ÉDICEF,
- un forfait journalier pour les frais de séjour en Côte d'Ivoire d'un montant de 100 000 FCFA par intervenant,
- le coût réel des autres frais liés à l'assistance technique.

La charge d'assistance technique comptabilisée au titre de l'exercice 2000 s'élève à 80 706 000 FCFA.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur l'ensemble de ces conventions.

Abidjan, le 30 avril 2001

Mazars & Guérard

Armand Fandohan

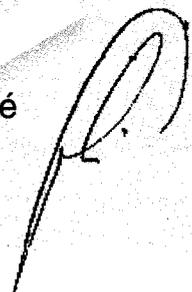
Associé



CECA

Kouassi Salé

Expert comptable diplômé



EXERCICE 2000
BILAN - SYSTÈME NORMAL

 PÉRIODE DU 1^{er} Janvier 2000 au 31 Décembre 2000

(en Francs CFA)

ACTIF	EXERCICE 2000	EXERCICE 1999
Immobilisations incorporelles nettes	15 770 235	16 774 155
Immobilisations corporelles nettes	192 858 900	240 977 871
Immobilisations financières	12 701 683	9 096 923
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET	221 330 818	266 848 949
Stocks	1 219 490 434	1 422 671 413
Créances et emplois assimilés	2 452 120 538	2 785 974 628
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 671 610 972	4 208 646 041
Trésorerie - Actif	112 299 321	98 261 669
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	4 005 241 111	4 573 756 659

PASSIF	EXERCICE 2000	EXERCICE 1999
Capital	134 000 000	134 000 000
Primes et Réserves	26 896 678	13 469 965
Report à nouveau	609 450 582	566 330 170
Résultat net de l'exercice	67 882 697	134 267 125
TOTAL CAPITAUX PROPRES	838 229 957	848 067 260
Dettes financières	233 224 263	115 476 064
Dettes d'exploitation	2 298 619 852	2 967 207 701
TOTAL PASSIF CIRCULANT	2 531 844 115	3 082 683 765
Trésorerie - Passif	635 167 039	643 005 634
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	4 005 241 111	4 573 756 659

EXERCICE 2000

COMPTE DE RÉSULTAT

PÉRIODE DU 1^{er} Janvier 2000 au 31 Décembre 2000

(en Francs CFA)

DÉSIGNATION	EXERCICE 2000	EXERCICE 1999
Ventes de marchandises	4 498 699 442	5 286 026 860
Prestation de services	10 953 750	29 969 450
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 509 653 192	5 315 996 310
Autres produits	70 355 214	62 543 118
TOTAL	4 580 008 406	5 378 539 428
Achats et frais sur achats	2 477 763 943	3 853 194 095
Variation de stocks	163 947 957	-914 403 157
Transport	97 438 946	82 868 846
Services extérieurs	977 553 882	1 501 084 373
Impôts et taxes	84 380 652	96 892 101
Autres charges	38 375 111	46 304 729
TOTAL	3 839 460 491	4 665 940 987
VALEUR AJOUTÉE	740 547 915	712 598 441
Charges de personnel	348 538 550	314 436 056
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	392 009 365	398 162 385
Dotations aux amort. et provisions	193 204 535	80 771 815
Reprises de provisions	12 264 155	50 314 994
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	211 068 985	367 705 564
Produits financiers	2 858	30 274
Charges financières	89 805 406	107 671 471
RÉSULTAT FINANCIER	-89 802 548	-107 641 197
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	121 266 437	260 064 367
Produits H.A.O.		
Charges H.A.O.	1 202 240	
RÉSULTAT H.A.O.	-1 202 240	
Impôts sur le résultat	52 181 500	125 797 242
RÉSULTAT NET	67 882 697	134 267 125

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

PÉRIODE DU 1^{er} Janvier 2000 au 31 Décembre 2000

(en Francs CFA)

Réf. Liasse	DESCRIPTION	EMPLOIS	RESSOURCES
	Croissance interne Croissance externe	15 271 530 3 604 760	
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	18 876 290	
FG	Variation du besoin de financement d'exploitation	131 552 780	
FH	EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER	150 429 070	
FK	EMPLOIS TOTAUX À FINANCER	150 429 070	
FL	Financement interne	77 720 000	250 025 317
FS	RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		172 305 317
FT	EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT		21 876 247
FW	VARIATION DE LA TRÉSORERIE	21 876 247	

TEXTES DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2000, et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve ces rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan et le compte de résultat dudit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte uniforme du traité OHADA portant droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions suivantes conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2000.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant au montant de soixante sept millions huit cent quatre vingt deux mille (67 882 000) FCFA, de la façon suivante :

– Dividendes à distribuer	67 000 000 FCFA
– Solde au compte "Report à nouveau"	882 697 FCFA
Total égal au résultat de l'exercice	67 882 697 FCFA

Le dividende brut revenant à chaque action s'élève au montant de 250 FCFA. Il sera mis en règlement à partir du 28 juin 2001

Après cette affectation, le compte « Report à nouveau » qui présentait un solde créditeur 609 450 582 FCFA, aura un nouveau solde créditeur de 610 333 279 FCFA.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de fixer le montant de l'indemnité de fonction allouée aux administrateurs à la somme annuelle nette de 11 050 000 FCFA.

Sixième résolution

L'assemblée générale constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars & Guérard est arrivé à expiration, décide de renouveler ledit mandat avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Septième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité et toutes les autres formalités légales obligatoires.